

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 860

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, que le Conseil municipal étudiera, lors de sa séance du **mardi 13 octobre 2026, à 19 h 30**, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 860, pour les fins suivantes :

1- DEMANDE 2026-00041

Immeuble : 30, rue du Pavillon – lot 6 584 621

Zone : H1001-2

Nature : La demande de dérogation mineure vise à :

- 1) Autoriser le revêtement de fibrociment.

Effet : Une décision favorable du Conseil aurait pour effet :

- 1) D'autoriser le revêtement de fibrociment alors que l'article 1191.1 autorise seulement les revêtements extérieurs composés de brique, de pierre naturelle ou reconstituée et le bois massif pour les bâtiments principaux des zones H1001, H1001-1, H1001-2 et H2002;

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande le mercredi 26 août 2026 et remettra ses recommandations au Conseil municipal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au Conseil lors de la séance à laquelle cette demande de dérogation mineure sera étudiée, soit le **mardi 13 octobre 2026**.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 11 septembre 2026.



Geneviève Lazure, LL.B, D.D.N, OMA
Directrice du Service du greffe et greffière